

**EVECHE DE METZ**

15, Place Sainte-Glossinde

B.P. 10690

57019 METZ CEDEX 01

Téléphone : 03 87 74 54 20

Télécopie : 03 87 37 00 62

# **Guide Comptable**

## **des Fabriques d'Eglise de Moselle**



**Edition : Décembre 2015**

# AVANT-PROPOS

La tenue d'une comptabilité est une obligation légale dont les modalités sont définies par le droit comptable selon trois objectifs majeurs :

- un objectif de régularité et de sincérité des comptes ;
- un objectif d'image fidèle : les chiffres doivent traduire une image conforme à la réalité, tant pour le patrimoine que pour la situation financière de la Fabrique ;
- un objectif de prudence, c'est-à-dire qu'entre plusieurs hypothèses la moins favorable doit toujours être retenue.

Le guide comptable des Fabriques d'Eglise de Moselle a été rédigé dans le but de faciliter et d'aider les trésoriers des conseils de Fabriques à tenir leur comptabilité rigoureusement et le plus simplement possible.

Adapté au plan comptable des Fabriques, il est d'une utilisation facile et claire, afin de répondre directement aux problèmes rencontrés à la tenue d'une comptabilité.

J'espère que l'outil ainsi conçu rendra les services attendus aux trésoriers confrontés aux divers problèmes posés par la gestion et l'application de cette discipline.

Jean-Pierre LEIDINGER  
Réviseur des fabriques



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I PLAN COMPTABLE DES FABRIQUES DE MOSELLE .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE II REGLES COMPTABLES .....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE III ENREGISTREMENT DES OPERATIONS EN COURS D'ANNEE .....</b>	<b>21</b>
1 - LES QUÊTES ORDINAIRES.....	22
2 - LES QUÊTES IMPEREES.....	23
3 - LES QUÊTES DE MARIAGES ET D'ENTERREMENTS.....	24
4 - LES COMPTES DE NOEL - PAQUES - ASSOMPTION.....	25
5 - LES MESSES DE FONDATION.....	27
6 - LES OFFRANDES DE MESSES .....	28
7 - LES OFFRANDES DE MESSES DE MARIAGES ET D'ENTERREMENTS.....	29
8 - LES AUTRES MANIFESTATIONS PAROISSIALES - KERMESSES.....	30
9 - LES LEGS.....	32
10 - LES SUBVENTIONS .....	34
11 - LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	37
12 - LES ACHATS.....	39
13 - LES IMMOBILISATIONS.....	40
14 - LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT LINEAIRE.....	41
15 - LA CESSION DES IMMOBILISATIONS.....	43
16 - LES EMPRUNTS.....	44
17 - LES SALAIRES.....	45
18 - LES FRAIS DE DEPLACEMENT.....	46
19 - LE VIREMENT .....	47
<b>CHAPITRE IV CAISSES DES COMMUNAUTES DE PAROISSES .....</b>	<b>49</b>
1 - DANS LA PAROISSE GESTIONNAIRE.....	50
2 - DANS LA PAROISSE MEMBRE .....	53
<b>CHAPITRE V L'ETAT ANNUEL DES COMPTES .....</b>	<b>55</b>
1 - REGLES GENERALES.....	56
2 - LECTURE D'UN BILAN.....	57
3 - L'AFFECTATION DU RESULTAT.....	59
4 - L'ECRITURE DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE .....	60
<b>CHAPITRE VI LEXIQUE .....</b>	<b>61</b>
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS .....	65



# TABLE DES MATIÈRES

Achat .....	39	Offrande de messes .....	28,29
Actif(s) .....	57,62	Offrande .....	28,29
Affectation du résultat .....	59	Offrandes de messes mariages et enterrements.	29
Amortissement linéaire .....	41,42,43	Partie double .....	18
Amortissement .....	41,42,43,62	Parts sociales .....	38
Balance .....	19	Passif .....	58,63
Barème fiscal remboursement frais kilométriques ...	46	Plan comptable .....	9 à 16
Bilan .....	19,56,57,58,62	Produits à recevoir .....	64
Caisse de communautés .....	49,50,51,52,53	Produits constatés d'avance .....	64
Cession des immobilisations .....	43	Provision pour dépréciation .....	64
Charges constatées d'avance .....	63	Quêtes de mariages et d'enterrements	24
Charges à répartir sur plusieurs exercices .....	63	Quêtes impérees .....	23
Charges sociales .....	45	Quêtes ordinaires .....	22
Compte de gestion .....	19,56	Quêtes .....	22,23,24
Compte de régularisation .....	58	Rapprochement bancaire .....	60
Compte de résultat .....	19,56,59	Règles comptables .....	17,18,19
Comptes de Noël – Pâques – Assomption .....	25,26	Régularisation .....	64
Cotisations sur salaires.....	45	Remboursement frais kilométriques .	46
Dépréciation .....	63	Repas .....	30,31
Dotation aux amortissements.....	42,43	Résultat .....	19,56,59,64
Emprunt .....	44	Salaires .....	45
Enterrement .....	24,29	Situation nette .....	64
Etat annuel des comptes .....	55,56,57,58,59,60	Sociales .....	45
Frais de déplacement .....	46	Subvention d'équilibre .....	34
Grand livre .....	19	Subvention d'équipement .....	35
Immobilisation .....	40,41,42,43,57,63	Subvention d'exploitation .....	34
Journal .....	19	Subvention d'investissement .....	35
Kermesses .....	30,31	Subvention .....	34,35,36
Legs .....	32,33	Tableau d'amortissement linéaire ....	41
Lexique .....	61,62,63,64	Valeurs mobilières de placement .....	37,38
Manifestations paroissiales .....	30,31	Vente d'une immobilisation .....	43
Mariage .....	29	Virement .....	47
Messes de fondation .....	27		
Messes .....	28,29		



**Chapitre I**

**Plan Comptable**

**des Fabriques de Moselle**



**PLAN COMPTABLE DES FABRIQUES**

MISE A JOUR AU 1er décembre 2015

**CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX**

<b>10</b>			<b>FONDS PAROISSIAL ET RESERVES</b>	
passif	<b>102</b>		<b>fonds paroissial</b>	
		1021	valeur du patrimoine	
		1023	subventions d'investissement non renouvelables	<i>Subventions de l'Etat, régions, départements, communes. Elles sont destinées à l'acquisition de biens dont la charge de renouvellement incombe à la fabrique. Ces subventions sont maintenues en permanence au passif du bilan.</i>
		1026	legs, dons	<i>Utilisé dans le cas où le produit de la succession ou de la donation doit être immobilisé (immeuble, meubles, travaux d'investissement....)</i>
passif	<b>106</b>		<b>réserves</b>	
		1063	réserves contractuelles	
		1068	<b>autres réserves</b>	
		10682	réserves pour investissements	
		10688	réserves diverses	
<b>11</b>			<b>REPORT A NOUVEAU</b>	
passif	<b>110</b>		report à nouveau - solde créditeur	<i>(Nous vous conseillons de ne pas utiliser ce compte...)</i>
passif	<b>119</b>		report à nouveau - solde débiteur	<i>(Nous vous conseillons de ne pas utiliser ce compte...)</i>
<b>12</b>			<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	
passif	<b>120</b>		résultat de l'exercice (excédent)	
passif	<b>129</b>		résultat de l'exercice (déficit)	
<b>13</b>			<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
passif	<b>131</b>		<i>subventions d'équipement renouvelable</i>	<i>subventions apportées par l'Etat ou une collectivité publique. Elles aident à financer un investissement fait par la paroisse, en particulier une immobilisation. Cette subvention ne doit pas être maintenue en permanence au passif du bilan. <b>Ne plus utiliser ce compte à mettre dans le compte 1023</b></i>
<b>15</b>			<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<i>Les provisions pour risques et charges sont évaluées à l'arrêté des comptes. Elles sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation es</i>
passif	<b>151</b>	1510	Provisions pour risques	
passif	<b>157</b>	1570	Provisions pour grosses réparations	
<b>16</b>			<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<i>Emprunts contractés auprès de banques pour la réalisation de travaux immobilisés. Joindre un relevé du tableau d'amortissement avec les comptes annuels.</i>
passif	<b>164</b>		<b>emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit. A détailler par établissement bancaire</i>
		1641	Caisse d'Epargne	
		1642	Crédit Lyonnais	
		1643	Crédit Mutuel	
		1644	Crédit Agricole	
		1645	Sogenal	
		1646	B.P.L.	
		1647	B.N.P.	
		1648	CIAL	
		1649	autres banques	
passif	<b>168</b>		<b>autres emprunts</b>	
passif	<b>169</b>		<b>autres dettes</b>	
		1691	dépôts et cautionnements reçus	<i>Comptes réservés à l'encaissement de caution reçue lors d'une location immobilière.</i>
		1692	Autres	<i>Autres dettes.</i>

CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS					
<b>21</b>				<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<i>biens mobiliers et immobiliers de la paroisse. Les immobilisations, même totalement amorties, doivent rester inscrites au bilan tant qu'elles subsistent à l'usage de la paroisse</i>
actif	<b>211</b>			<b>terrains</b>	<i>ne s'amortissent pas</i>
actif	<b>212</b>			<b>agencements et aménagements de terrains</b>	<i>ce compte enregistre les dépenses destinées à mettre en état l'utilisation des terrains</i>
actif	<b>213</b>			<b>constructions</b>	<i>Les constructions, propriétés de la fabrique font l'objet d'une écriture d'amortissement (compte 28)</i>
		2131		église, chapelle	
		2132		presbytère	
		2133		autres ensembles immobiliers	<i>les immeubles sont la propriété de la paroisse</i>
actif	<b>214</b>			<b>constructions sur sol d'autrui</b>	
actif	<b>218</b>			<b>autres immobilisations corporelles</b>	
		2181		installations générales, agencements	<i>Tout bien dont la valeur est supérieure ou égale à 500 euros HT peut-être immobilisé.</i>
		2183		matériel de bureau et matériel informatique	
		2184		mobilier	
<b>23</b>				<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	
actif	<b>230</b>			<b>immobilisations corporelles en cours</b>	<i>ce compte est utilisé exclusivement pendant la durée de réalisation de travaux ou d'aménagements. A la fin des travaux, le montant total de chaque investissement doit être porté sur le compte d'immobilisation correspondant</i>
<b>27</b>				<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
actif	<b>274</b>			<b>prêts</b>	<i>Seuls les prêts accordés par la fabrique à des organismes cultuels de la paroisse sont acceptés</i>
actif	<b>275</b>			<b>dépôts et cautionnements versés</b>	
<b>28</b>				<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	
actif	<b>281</b>			<b>amortissements des immobilisations</b>	
		2812		Amortissements des agencements et aménagements de terrains	
		2813		Amortissements des constructions	
		281310		église, chapelle	
		281320		presbytère	
		281330		autres ensembles immobiliers	
		2814		Amortissements construction sur sol d'autrui	
		2818		Amortissements des autres immobilisations corporelles	
		281810		installations générales, agencements	
		281830		matériel de bureau et matériel informatique	
		281840		mobilier	

CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS					
<b>31</b>				<b>FOURNITURES</b>	
actif	<b>310</b>			matières et fournitures consommables	<i>inventaires des divers articles faits en fin d'exercice au prix d'achat</i>
<b>32</b>				<b>AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>	
actif	<b>320</b>			autres approvisionnements	

**CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS**

40		FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
passif	401		fournisseurs - achats de biens et prestations de services <i>Ce compte enregistre les factures non réglées au 31 décembre mais comptabilisées dans un compte de la classe 6</i>
passif	402		Quêtes à reverser
		4021	quêtes impérees <i>Solde des quêtes impérees non reversées par la paroisse lors de la clôture des comptes</i>
		4022	1/3 quêtes mariages/enterrements <i>solde du tiers des quêtes mariages ou enterrements non reversées par la paroisse lors de la clôture des comptes.</i>
		4023	autres quêtes à reverser <i>Quêtes spéciales faites par la fabrique, à reverser aux organismes intéressés, (quêtes diocésaine CCFD...)</i>
42		PERSONNEL	
passif	421		personnel - rémunérations dues <i>Ce compte est crédité des rémunérations nettes à payer au personnel au 31 décembre</i>
43		ORGANISMES SOCIAUX	
passif	431		Sécurité Sociale <i>charges patronales et salariales non reversées au 31 décembre mais comptabilisées en classe 6</i>
passif	437		autres organismes sociaux <i>charges patronales et salariales non reversées au 31 décembre mais comptabilisées en classe 6</i>
44		ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES	
passif	447		impôts, taxes et versements assimilés
46		DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	
actif	462		créances sur cessions d'immobilisation
passif	467		autres comptes débiteurs ou créditeurs
		4670	crédeurs divers <i>dettes envers des tiers avec, comme contrepartie un compte de charge. En fin d'année, ce compte fait ressortir les factures comptabilisées et rattachées à l'exercice mais payées l'année suivante</i>
		467010	fondations sur titre <i>correspondent aux deux messes déduites sur les comptes de Pâques et reversées au prêtre avant le 31 décembre de l'année.</i>
		467020	offrandes de messes <i>honoraires des messes devant être reversés au prêtre</i>
		467030	legs <i>la succession est destinée, sur plusieurs années, à une charge d'entretien</i>
		467040	autres crédeurs divers <i>montant à justifier</i>
actif	4675		débiteurs divers <i>créances non reçues en fin d'exercice ayant comme contrepartie un compte de produit. En fin d'année, ce compte fait ressortir les recettes comptabilisées dans l'exercice et encaissées l'année suivante</i>
	468		divers - charges à payer et produits à recevoir
passif	4686		charges à payer <i>en fin d'exercice, enregistrent des charges à rattacher à l'exercice mais dont la facture ou le décompte, comptabilisés en classe 6, ainsi que le paiement n'interviendront qu'au cours de l'exercice suivant</i>
actif	4687		produits à recevoir <i>enregistrement, en fin d'exercice, des produits à inscrire dans les comptes de la classe 7, mais qui ne feront l'objet d'une pièce comptable et d'un encaissement qu'après le 31 décembre</i>
48		COMPTES DE REGULARISATION	
actif	481		charges à répartir sur plusieurs exercices <i>étalement d'une charge sur plusieurs exercices. Ce compte est crédité de la fraction déterminée par le débit du compte 6811. La dernière année, ce compte se trouve soldé</i>
actif	486		charges constatées d'avance <i>compte débité en fin d'exercice de la quote-part de charges déjà payées et comptabilisées mais à rattacher à l'exercice suivant</i>
passif	487		produits constatés d'avance <i>compte crédit en fin d'exercice de la quote part des produits encaissés et comptabilisés, mais à rattacher à l'exercice suivant</i>

**CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS**

<b>50</b>			<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
actif	<b>506</b>		obligations	
actif	<b>507</b>		bons du trésor et bons de caisse à court terme	
actif	<b>508</b>		autres valeurs mobilières	
<b>51</b>			<b>BANQUES ET ETS FINANCIERS</b>	
actif	<b>514</b>		chèques postaux	
actif	<b>515</b>		comptes de dépôts de fonds au Trésor Public	
actif	<b>517</b>		autres organismes financiers	
		5171	Caisse d'Epargne	
		5172	Crédit Lyonnais	
		5173	Crédit Mutuel	
		5174	Crédit Agricole	
		5175	Sogenal	
		5176	B.P.L.	
		5177	B.N.P.	
		5178	CIAL	
		5179	autres banques	
<b>53</b>			<b>CAISSE</b>	
actif	<b>530</b>		caisse	
<b>58</b>			<b>VIREMENTS INTERNES</b>	
actif	<b>580</b>		virement de compte à compte	
<b>59</b>			<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS</b>	
passif	<b>590</b>		Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	

**CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES (comptes débiteurs)**

<b>60</b>			<b>ACHATS</b>	
	<b>601</b>		<b>articles de culte</b>	
		6011	pain et vin	
		6013	cire, bougies	
		6018	articles divers	<i>encens, cierges d'autel</i>
	<b>603</b>		<b>variation des stocks</b>	
	<b>605</b>		<b>achat de cierges pour la vente</b>	
	<b>606</b>		<b>matières et fournitures</b>	
		6061	combustibles	
		6062	eau, gaz, électricité	
		6063	fournitures d'entretien et petit équipement	<i>petit ornement, linge, petit mobilier, petit matériel</i>
		6065	fournitures administratives et fournitures de bureau	
		6067	fleurs	
		6068	Autres matières et fournitures	
<b>61</b>			<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
	<b>613</b>		<b>locations</b>	<i>avec contrat de location,</i>
	<b>614</b>		<b>charges locatives</b>	
	<b>615</b>		<b>entretien et réparations</b>	
		6152	<b>entretien et réparation sur biens immobiliers</b>	<i>travaux non immobilisés, effectués par la fabrique, n'apportant aucune plus-value</i>
		615210	église	
		615220	presbytère	
		615230	autres immeubles	
		6153	entretien et réparation sur biens mobiliers	<i>travaux non immobilisés, effectués par la fabrique, n'apportant aucune plus-value</i>
		615310	meubles de l'église	
		615320	meubles du presbytère	
		615330	meubles d'autres immeubles	
		6156	Maintenance	<i>contrat d'entretien sur mobilier et matériel (photocopieur, etc)</i>
	<b>616</b>		<b>primes d'assurances</b>	
		6161	multirisques	<i>assurance des biens meubles et immeubles, propriété de la fabrique</i>
		6162	assurance obligatoire dommage-construction	
		6168	autres assurances	<i>assurances R.C. et individuelle accident des personnes bénévoles (sur comptes de Pâques)</i>
	<b>618</b>		<b>divers</b>	
		6181	documentation générale	<i>abonnement à diverses revues</i>
		6183	documentation technique	<i>exemple : abonnement ANNUAIRE - ORDO</i>
<b>62</b>			<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
	<b>622</b>		<b>rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	<i>toutes ces rémunérations sont à déclarer</i>
		6222	vacations	
		622210	vacations de l'organiste	<i>versement de la part lors de messes mariage ou enterrement ; à enregistrer dans le compte 703. A DECLARER</i>
		622230	vacations du sacristain	<i>versement de la part lors de messes mariage ou enterrement ; à enregistrer dans le compte 703. A DECLARER</i>
		6226	honoraires	<i>rémunérations d'intermédiaires, honoraires d'architectes</i>
		6227	Frais d'actes et de contentieux	
	<b>623</b>		<b>Pourboires et dons</b>	
		6231	Pourboires	
		6237	dons	<i>dons accordés à divers organismes</i>
		6238	publication, annonces et insertions	
	<b>625</b>		<b>déplacements, missions et réception</b>	
		6251	déplacements	<i>selon tarifs convenus</i>
		6252	missions	<i>frais de colloques, sessions, conférences, retraites</i>
		6253	réception	<i>manifestations faites par le Conseil de fabrique</i>
	<b>626</b>	626000	<b>frais postaux et frais de télécommunication</b>	
	<b>627</b>		<b>services bancaires</b>	<i>frais sur titres (achat, vente, garde) - commission et frais sur émission d'emprunts</i>

	628		<b>divers</b>	
		6281	cotisations, adhésion	<i>participation des paroisses reliées à la vie du secteur paroissial ou à la zone</i>
		6284	formation pastorale et catéchétique	<i>formation des personnes bénévoles de la paroisse et pour les besoins de la pastorale du prêtre (contrepartie du compte 7012)</i>
<b>63</b>			<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
	631		<b>taxes sur rémunérations</b>	<i>taxes sur les salaires</i>
	635		<b>autres impôts et taxes</b>	<i>droit de bail, taxes foncières, impôts locaux, impôts sur les sociétés etc</i>
<b>64</b>			<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
	641		<b>rémunérations du personnel</b>	
		6411	salaires bruts	
		6413	primes et gratifications	
		6414	indemnités et avantages divers	
	645		<b>cotisations sociales</b>	<i>cotisations patronales</i>
		6451	cotisation à l'URSSAF	
		6453	cotisation aux Caisse de retraite	
		6454	cotisation à Pôle Emploi	
	648		<b>Autres charges de personnel</b>	
<b>65</b>			<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	
	654		<b>manifestations</b>	
		6541	kermesses	<i>enregistrement de toutes les charges concernant la kermesse</i>
		6548	autres manifestations paroissiales	<i>activités faites par le Conseil de fabrique dont le bénéfice servira à des travaux</i>
	656		<b>autres charges de gestion courante</b>	
	657		<b>contributions versées</b>	<i>offrandes pour les missions, messes missionnaires, soutien à la formation des futurs prêtres, soutien à l'entretien des maisons d'accueil du diocèse, soutien à l'Action Liturgique Diocésaine, ŒUVRE D'ORIENT,</i>
		6576	Soutiens et offrandes	<i>argent donné pour faire dire des Messes</i>
		6577	Messes de fondation	<i>ces charges sont à justifier par des factures acquittées</i>
		6578	contributions diverses	
<b>66</b>			<b>CHARGES FINANCIERES</b>	
	661		<b>charges d'intérêts</b>	
		6611	intérêts des emprunts	
		6616	intérêts bancaires	<i>intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs</i>
	664		<b>charges sur valeurs mobilières de placement</b>	<i>moins-value sur cession de valeurs mobilières de placement</i>
<b>67</b>			<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
	671		<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>	
		6712	pénalités, amendes fiscales	
		6713	libéralités	<i>legs sans charge soumis à autorisation préfectorale</i>
		6715	subventions accordées	
		671510	apports aux communes	<i>participation du conseil de fabrique pour des travaux réalisés par la commune sur l'église ou le presbytère</i>
		671520	autres subventions accordées	
		6718	autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	<i>A préciser</i>
	675		<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>	
		6751	cession d'immeubles	
		6752	cession de mobiliers	<i>ces charges exceptionnelles seront à justifier par des pièces comptables</i>
	678		<b>autres charges exceptionnelles</b>	
<b>68</b>			<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	
	681		<b>charges d'exploitation</b>	
		6811	dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	<i>fraction incombant à l'année</i>
		6812	dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	<i>fraction incombant à l'année</i>
		6815	dotations aux provisions	
	686		<b>charges financières</b>	
		6866	dépréciation des valeurs mobilières de placement	
<b>69</b>			<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	
	695		<b>impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives</b>	<i>impôts sur les sociétés</i>

**CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS (comptes créditeurs)**

<b>70</b>			<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	
	<b>701</b>		<b>Quêtes</b>	
		7011	quêtes ordinaires	<i>restent à la paroisse</i>
		7012	quêtes des mariages et enterrement (2/3)	<i>part restant au Conseil de fabrique et devant servir pour la pastorale (contrepartie du compte 6284)</i>
		7018	quêtes pour le chauffage	<i>destinées au chauffage de l'église</i>
		7019	quêtes particulières	<i>au profit de la paroisse</i>
	<b>702</b>		<b>Troncs et dons</b>	
		7021	produits des troncs	
		7022	produits des dons manuels	<i>dons faits par des paroissiens non soumis à autorisation préfectorale, servant pour le fonctionnement de la paroisse</i>
	<b>703</b>		<b>droit de la fabrique</b>	<i>participation des frais demandés aux familles lors des messes de mariages ou d'enterrements (ventilation : offrandes de messes (compte 46702 - part de la fabrique et vacation de l'organiste et du sacristain compte 703. Ces vacations seront débitées dans les comptes 6211 et 6223 au moment du reversement).</i>
	<b>705</b>		<b>produit des cierges</b>	
	<b>708</b>		<b>autres produits</b>	<i>produits des stands, cartes postales, brochures, etc</i>
<b>74</b>			<b>SUBVENTIONS DIVERSES AUTRES QUE D'INVESTISSEMENT</b>	
	<b>740</b>		<b>subventions d'exploitation</b>	<i>subventions accordées aux fabrique devant servir aux charges courantes</i>
<b>75</b>			<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
	<b>750</b>		<b>loyers bâtiments</b>	<i>produit des locations d'immeubles propriété de la fabrique avec contrat de location</i>
	<b>751</b>		<b>locations de terrains</b>	
	<b>752</b>		<b>indemnités d'occupation</b>	<i>reversement par la commune d'une part de l'indemnité d'occupation du presbytère, propriété de la commune</i>
	<b>754</b>		<b>manifestations</b>	
		7541	kermesses	<i>enregistrent de tous les produits relatifs à la kermesse</i>
		7548	autres manifestations paroissiales	<i>activités faites par le Conseil de fabrique dont le bénéfice servira à des travaux</i>
	<b>756</b>		<b>autres produits de gestion courante</b>	
	<b>757</b>		<b>cotisations, adhésions</b>	
<b>76</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
	<b>764</b>		<b>revenus de valeurs mobilières de placement</b>	<i>plus-value sur valeurs mobilières de placement, produits des titres de placement</i>
	<b>768</b>		<b>autres produits financiers</b>	<i>intérêts bancaires reçus</i>
<b>77</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
	<b>771</b>		<b>produits exceptionnels sur opération de gestion</b>	
		7713	libéralités perçues	<i>legs sans charge servant au fonctionnement de la paroisse</i>
		7718	autres produits exceptionnels sur opération de gestion	<i>à justifier</i>
	<b>775</b>		<b>produits des cessions d'éléments d'actif</b>	
		7751	cessions d'immeubles	<i>produit d'une vente d'un immeuble propriété de la fabrique</i>
		7752	cessions de mobiliers	<i>produit d'une vente de mobilier hors service</i>
	<b>778</b>		<b>autres produits exceptionnels</b>	<i>montant à justifier</i>
<b>78</b>			<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	
	<b>780</b>		<b>reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>79</b>			<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	
	<b>791</b>		<b>transfert de charges exceptionnelles</b>	<i>compte utilisé dans le cas où de gros travaux urgents n'ont pu être provisionnés. Cette dépense peut s'étaler sur plusieurs exercices. En fin de l'exercice ce compte est crédité par le débit du compte 481 du montant total de la charge</i>

# **Chapitre II**

## **Règles comptables**



## 1 – La partie double

Le principe fondamental de la comptabilité est l'enregistrement en partie double. Chaque opération est inscrite à la fois au débit et au crédit d'un ou plusieurs comptes. Tout emploi s'enregistre à gauche, au débit ; toute ressource s'enregistre à droite, au crédit.

Exemple :

Un achat de cierges en chèque accroît le volume de cierges détenu par la Fabrique. On inscrira cet achat au débit du compte achats de cierges ; mais le même achat diminue le solde du compte bancaire de la Fabrique qui l'enregistrera au crédit du compte banque.

L'un des intérêts de l'enregistrement en partie double est de permettre un contrôle des écritures puisque le total des écritures de débit doit être équivalent au total des écritures de crédit.

## 2 – Les principales conventions à connaître

- Les comptes de la classe 6, augmentent au DEBIT et diminuent au CREDIT
- Les comptes de la classe 7, augmentent au CREDIT et diminuent au DEBIT
- ◆ *Règles pour les comptes bancaires :*
  - Les comptes de trésorerie «530 000 (caisse), 517 000 (banque)... », augmentent au DEBIT et diminuent au CREDIT
  - Un solde DEBITEUR en comptabilité = Un solde CREDITEUR sur l'extrait de la banque
  - Un solde CREDITEUR en comptabilité = Un solde DEBITEUR sur l'extrait de la banque

*Ces règles sont des conventions comptables.*

*Remarque :*

En comptabilité, une « charge » n'est pas synonyme de dépense, un « produit » n'est pas synonyme de « recette ». En effet, les notions de dépenses et de recettes sont liées à des opérations de trésorerie (c'est-à-dire là où les comptes financiers interviennent).

## 3 – Le solde des comptes

Le solde d'un compte est la différence entre le total des débits et le total des crédits.

Total des débits > Total des crédits = Solde débiteur  
Total des débits < Total des crédits = Solde créditeur  
Total des débits = Total des crédits = Solde nul (le compte est soldé)

## 4 – Les documents comptables obligatoires

Les principaux documents comptables obligatoires sont :

### a) Les pièces comptables

Les pièces comptables sont les justificatifs de la comptabilité (factures, extraits bancaires, ...). L'analyse des pièces comptables sert à déterminer les comptes à utiliser.

*Remarque :*

Toute opération comptable doit être justifiée par une pièce justificative. On ne peut sortir de l'argent que sur présentation d'une facture. Le talon de chèque n'est pas une pièce justificative.

### b) Le journal

Les opérations sont enregistrées jour après jour dans le journal de la fabrique (format papier) ou dans le logiciel Paroisse (format informatique).

Il existe différents journaux :

- Le journal des « A nouveaux » pour l'enregistrement du bilan d'ouverture ;
- Les journaux financiers (journal du compte chèque, du livret, de caisse, etc.) ;
- Le journal des opérations diverses pour l'enregistrement des écritures de fin d'année ou de régularisation.

Les journaux permettent plus généralement de retrouver la trace des opérations effectuées.

*c) Le grand livre*

Le grand livre reprend les écritures du journal mais en suivant une classification par nature dans les comptes correspondants.

*d) La balance*

La balance est un tableau qui représente pour tous les comptes :

- Le total des sommes débitées
- Le total des sommes créditées
- Les soldes des comptes (débiteurs ou créditeurs)

Première propriété de la balance : Total des débits = Total des crédits

Deuxième propriété de la balance : Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs

La balance est un moyen de contrôle. Si les deux propriétés ci-dessus ne sont pas respectées, alors une erreur a été commise soit :

- Dans le calcul du total des colonnes de la balance ;
- Dans le calcul d'un solde ;
- Dans le report d'un montant ;
- D'enregistrement d'une opération (oubli ou valeur erronée).

*e) Les documents de synthèse*

Les documents de synthèse annuels établis à la clôture de l'exercice et dont les deux principaux sont :

- *Le bilan* : l'actif représente les biens de la Fabrique et le passif la façon dont ils sont financés (il est souvent qualifié de photographie de la paroisse à un moment donné)
- *Le compte de gestion* (ou compte de résultat) : il confronte les charges et les produits en les classant selon leur nature : charges et produits financiers, exceptionnels ou liés directement au cycle d'exploitation. Il renvoie l'image synthétique de l'activité pendant l'exercice écoulé. Le résultat qui est la différence entre les produits et les charges peut être bénéficiaire ou déficitaire. Il fait ainsi apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le résultat est repris au passif du bilan, avec le signe moins s'il s'agit d'une perte.

Il est possible de déterminer le résultat en comparant les bilans de début et de fin d'exercice. Bilan et résultat peuvent faire l'objet d'une présentation juxtaposée ou d'une présentation en liste. Ils doivent reprendre les montants de l'exercice précédent pour favoriser les comparaisons et mettre en évidence les évolutions.

Schématiquement, le journal et le grand livre permettent d'avoir une vision de la gestion de la fabrique et de s'assurer de sa régularité. Les documents de synthèse renseignent sur la « santé » de la fabrique : le résultat traduit la « rentabilité » de la paroisse pour l'année écoulée et le bilan permet d'analyser la situation patrimoniale de la paroisse.



**Chapitre III**

**Enregistrement des opérations**

**en cours d'année**

## 1 - LES QUÊTES ORDINAIRES

Les quêtes ordinaires sont destinées aux dépenses de la Fabrique.

### 1 - Encaissement de la quête

Exemple : Quête du dimanche 28 avril N  
Montant de la quête : 69,56 Euros

Ecriture : Au 28 avril N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	69,56	
	701 100	Quêtes ordinaires		69,56

### 2 – Remarques

- Le compte 701 100 (Quêtes ordinaires), comme tous les comptes de la classe 7, augmente au CREDIT et diminue au DEBIT.

- Le compte 530 000 (caisse), comme le compte 517 000 (banque), augmente au DEBIT et diminue au CREDIT.

## 2 - LES QUÊTES IMPÉRÉES

### 1 – Enregistrement des quêtes impérées

Exemple :

- 03 janvier N	Quête pour la contribution aux frais généraux de l'Eglise de France	115,41 Euros
- 07 février N	Quête pour la pastorale des moyens de communication sociale	40,40 Euros
- 07 mars N	Quête pour l'Association Notre-Dame de Metz	190,56 Euros
- 02 avril N	Quête pour les communautés chrétiennes de Terre Sainte	160,07 Euros
- 04 avril N	Quête pour les séminaires diocésains et frais d'entretien des séminaristes	298,34 Euros

Ecriture : Au 03 janvier N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	115,41	
	402 100	Quêtes impérées		115,41

Ecriture : Au 07 février N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	40,40	
	402 100	Quêtes impérées		40,40

Ecriture : Au 07 mars N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	190,56	
	402 100	Quêtes impérées		190,56

Ecriture : Au 02 avril N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	160,07	
	402 100	Quêtes impérées		160,07

Ecriture : Au 04 avril N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	298,34	
	402 100	Quêtes impérées		298,34

Remarque : Solde du compte 402 au 04 avril N : 804,78 Euros

### 3 - LES QUÊTES DE MARIAGES ET D'ENTERREMENTS

Les quêtes d'enterrements et de mariages sont destinées :

- 1/3 au diocèse
- 2/3 à la Fabrique pour les dépenses de la pastorale.  
(Ordonnance épiscopale du 24 mars 1984)

Remarque : Le prêtre doit faire un budget prévisionnel pour la pastorale de la paroisse et le soumettre au conseil de fabrique par l'intermédiaire du trésorier.

#### 1 - Encaissement de la quête

Exemple : Enterrement de monsieur DURAND le 22 février N  
Montant de la quête : 165,00 Euros

Ecriture : Au jour de la quête d'enterrement  
Au 22 février N

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	165,00	
	701 200	Quêtes mariages enterrements (2/3)		110,00
	402 200	1/3 quêtes mariages – enterrements		55,00

#### 2 - Reversement à l'évêché

Exemple :  
Reversement de 1/3 des quêtes d'enterrements et de mariages le 15 avril N (Comptes de Pâques).

Ecriture : Au 15 avril N

			DEBIT	CREDIT
402 200		1/3 Quêtes mariages enterrements	55,00	
	517 ...	Banque		55,00

#### 3 - Utilisation des 2/3 des quêtes d'enterrements et de mariages destinées à la pastorale

Exemple :

Le 20 avril N : Frais de formation d'un bénévole de la paroisse au catéchisme.  
Montant de la participation : 30,49 Euros.

Ecriture : Au 20 avril N

			DEBIT	CREDIT
628 400		Formation pastorale et catéchétique	30,49	
	517 ...	Banque		30,49

## 4 - LES COMPTES DE NOËL - PAQUES - ASSOMPTION

Les comptes de Noël, de Pâques et d'Assomption s'enregistrent de la même manière.  
Sur chaque de feuille de compte nous vous indiquons les comptes d'imputation à utiliser.

### 1 – Enregistrement des quêtes impérées

Cf. chapitre sur les quêtes impérées.

### 2 – Enregistrement et paiement des comptes de Pâques au diocèse.

Exemple :

Au 23 avril N : enregistrement du paiement des comptes de Pâques par chèque.  
Montant du chèque : 923,00 Euros

- Quêtes impérées du 02 janvier N	115,41 Euros
- Quêtes impérées du 07 février N	40,40 Euros
- Quêtes impérées du 07 mars N	190,56 Euros
- Quêtes impérées du 02 avril N	160,07 Euros
- Quêtes impérées du 04 avril N	298,34 Euros
- Contribution aux mouvements d'Action Catholique et Spécialisée du diocèse	28,51 Euros
- Participation à la caisse de Zone	28,51 Euros
- Participation aux frais de secrétariat et de relation avec les paroisses	30,49 Euros
- Assurance : Responsabilité civile	33,84 Euros
- Quête Diocésaine N	22,87 Euros
- Déduction des 2 messes de fondation	26,00 Euros

Ecriture : Au 23 avril N

			DEBIT	CREDIT
402 100		Quêtes impérées	115,41	
402 100		Quêtes impérées	40,40	
402 100		Quêtes impérées	190,56	
402 100		Quêtes impérées	160,07	
402 100		Quêtes impérées	298,34	
657 600		Soutiens et offrandes	28,51	
657 600		Soutiens et offrandes	28,51	
628 100		Cotisations et adhésion	30,49	
616 800		Autres assurances	33,84	
623 700		Dons	22,87	
	517 ...	Banque		923,00
	467 010	Fondations sur titre		26,00

Remarque :

Dans la plupart des cas, après enregistrement des comptes de Pâques, le compte 402 100 est soldé (ce qui signifie que la fabrique a reversé l'ensemble des quêtes impérées à l'évêché).



## Exemple : COMPTE DE PÂQUES N

**A renvoyer directement  
le 05 MAI N au plus tard  
à l'adresse suivante :  
EVECHE DE METZ - B.P. 10690  
Bureau des Affaires paroissiales  
57019 METZ CEDEX 01**

CODIFICATION :

↓ comptes d'imputation dans la comptabilité de la fabrique

1	402100	Contribution aux frais généraux de l'Eglise de France	03 janvier N*	<b>115,41</b>
2	402100	Pastorale des Moyens de comm. soc. (Fédération des organismes de Comm. Soc. – émission télévisée « Le Jour du Seigneur », CDI pastorale de l'audio-visuel)	07 février N *	<b>40,40</b>
3	402100	Quête pour l'Association NOTRE DAME DE METZ (construction et entretien des lieux de Culte)	07 mars N *	<b>190,56</b>
4	402100	Quête du Vendredi-Saint pour les Communautés Chrétiennes de Terre Sainte	02 avril N *	<b>160,07</b>
5	402100	Quête de Pâques pour les Séminaires et les Frais d'entretien des séminaristes du diocèse	04 avril N *	<b>298,34</b>
6	657600	OEUVRE D'ORIENT (offrandes)		<b>00,00</b>
7	657600	Contribution aux mouvements d'Action Catholique et spécialisés du diocèse (0,05 euros par Catholique)		<b>28,51</b>
8	657600	Participation à la Caisse de Zone (0,05 euros par Catholique)		<b>28,51</b>
9	628100	Frais pour dossiers administratifs (aliénation, travaux, conventions d'établissement, etc...)		<b>00,00</b>
10	628100	Participation aux frais de secrétariat. et de relation avec les paroisses		<b>30,49</b>
11	616800	Assurances : RESPONSABILITÉ CIVILE (accidents des ministres du Culte, des diacres, des coopérateurs en pastorale et du personnel bénévole de l'Eglise)		<b>33,84</b>
12	402200	Part du diocèse sur les offrandes pour actes du Culte. Eglise de Metz (mai 1984 p.211) les quêtes et offrandes des offices autres que paroissiaux, c'est-à-dire mariages et enterrements, sont destinées pour les 2/3 aux Conseils de Fabrique et pour 1/3 à l'Eglise diocésaine		<b>00,00</b>
13	623700	QUÊTE DIOCÉSAINE N participation libre du Conseil de fabrique		<b>22,87</b>
14		<b>TOTAL</b>		
15	467010	Déduction de 26 euros pour 2 messes de fondation <i>Elle doit se faire par paroisse (et non par annexe), et être reversée au prêtre avant le 31 décembre de l'année. Il s'agit des anciennes fondations sur titres et non des fondations sur terrains.</i>		<b>- 26,00</b>
règlement ci-joint à l'ordre de « <b>SECRETARIAT DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ</b> »			<b>TOTAL NET A VERSER</b>	<b>923,00</b>
<b><i>Cette feuille de compte est un document comptable officiel, il est rappelé que les signatures du trésorier, du président et du prêtre sont obligatoires (circulaire n°/96 du 6 août 1996).</i></b>				
Signature du Trésorier du Conseil de fabrique	Signature du Président du Conseil de fabrique	Signature du Prêtre de la paroisse	VU Bon pour comptabilisation  Le Réviseur des Fabriques	

**\* La quête impéree est attachée à l'office dominical même lorsque celui-ci est célébré, par anticipation, le samedi.**

## 5 - LES MESSES DE FONDATION

### 1 – Enregistrement et paiement des comptes de Pâques au diocèse.

Cf. chapitre Les comptes de Noël – Pâques – Assomption

### 2 – Paiement au prêtre des 2 messes de Fondation

Ecriture : Au 30 avril N

			DEBIT	CREDIT
467 010		Fondations sur titre	26,00	
	517 ...	Banque		26,00

Remarques :

- Le compte 467 010 (Fondations sur titre) correspond aux deux messes déduites sur les comptes de Pâques et reversées au prêtre avant le 31 décembre de l'année.

En règle générale, le solde du compte 467 010 au 31 décembre doit être à 0.

**- Le compte 657 700 (Messes de fondation) ne doit pas être utilisé pour les messes de Fondation sur titre.**

## 6 - LES OFFRANDES DE MESSES

Les offrandes de messes sont des messes ordonnées par la fabrique pour une intention particulière (pour un défunt, une action de grâce...).

### 1 – Enregistrement et paiement d’une messe

Exemple :

La fabrique décide de faire dire une messe pour un membre d’un conseil de fabrique qui est décédé le 15 octobre N. Paiement par chèque au prêtre le 20 octobre N d’un montant de 13,00 euros.

Ecriture : Au 20 octobre N

			DEBIT	CREDIT
657 600		Soutiens et offrandes	13,00	
	517 ...	Banque		13,00

Remarques :

- Le compte 657 600 (Soutiens et offrandes) est utilisé pour :
  - les offrandes des messes,
  - les missions,
  - les messes missionnaires,
  - le soutien à la formation des futurs prêtres,
  - le soutien à l’entretien des maisons d’accueil du diocèse,
  - l’action liturgique diocésaine,
  - l’œuvre d’orient,
  - etc.
  
- Ne pas confondre le compte **657 600 (Soutiens et offrandes)** utilisé pour les messes ordonnées par la Fabrique à une intention particulière et le compte **622 600 (Honoraires)** utilisé pour la rémunération d’intermédiaires et les honoraires d’architectes.

## 7 - LES OFFRANDES DE MESSES DE MARIAGES ET D'ENTERREMENTS

Les messes de mariages et d'enterrements s'enregistrent de la même manière.

Exemple :

Une fabrique encaisse un chèque de 95,00 Euros de messe d'enterrement le 15 mai N.

La fabrique versera :

- 13 Euros (honoraire de la messe) au prêtre par chèque à la date du 20 mai N
- 12 Euros (vacation de l'organiste) à monsieur X par chèque le 20 mai N
- 12 Euros (vacation du sacristain) à monsieur Y par chèque le 20 mai N.

### 1 – Encaissement d'une messe d'enterrement

Ecritures : Au 15 mai N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	95,00	
	467 020	Offrandes de messes		13,00
	703 000	Droit de la Fabrique		82,00

### 2 – Versement au prêtre des honoraires de la messe d'enterrement

Ecriture : Au 20 mai N

			DEBIT	CREDIT
467 020		Offrandes de messes	13,00	
	517 ...	Banque		13,00

### 3 – Versement à l'organiste de la vacation de la messe d'enterrement

Ecriture : Au 20 mai N

			DEBIT	CREDIT
622 210		Vacation de l'organiste	12,00	
	517 ...	Banque		12,00

### 4 – Versement au sacristain de la vacation de la messe d'enterrement

Ecriture : Au 20 mai N

			DEBIT	CREDIT
622 230		Vacation du sacristain	12,00	
	517 ...	Banque		12,00

Remarque :

**Les vacations du sacristain et de l'organiste sont à déclarer sur la DADS 2 (Déclaration Annuelle des Données Sociales) 1 fois par an avant le 31 janvier de l'année N+1 (Document à retirer au centre des impôts).**

## 8 - LES AUTRES MANIFESTATIONS PAROISSIALES - KERMESSES

Les manifestations paroissiales (kermesses, repas, lotos ...) sont organisées par la paroisse au profit de la fabrique. Le bénéfice servira à l'entretien et aux travaux des bâtiments dont elle a la charge. Ces manifestations sont gérées financièrement (les recettes et les dépenses) par la fabrique.

Exemple :

La paroisse organise un repas le dimanche 15 septembre N à la salle paroissiale.

Dépenses :

- Le 12 septembre N : achat des aliments (viande, légumes, ...) pour un montant de 250,00 euros. Règlement par chèque.
- Le 14 septembre N : achat des boissons (vins, eau, soda, ...) pour un montant de 85,00 euros. Règlement en chèque.
- Le 14 septembre N : achat de nappes et serviettes en papier pour un montant de 15,00 euros. Règlement en espèces
- Le 15 septembre N : achat de pains à la boulangerie pour un montant de 11,43 euros. Règlement en espèces.

Recettes :

- Le 15 septembre N : encaissement des repas pour un montant de 1 400,00 euros. Encaissement de 840,00 euros par chèque et de 560,00 euros en espèces.
- Le 15 septembre N : encaissement des boissons pour un montant de 172,00 euros en espèces.

### 1 – Règlements des dépenses du repas

écriture : Au 12 septembre N

			DEBIT	CREDIT
654 800		Autres manifestations paroissiales	250,00	
	517 ...	Banque		250,00

écritures : Au 14 septembre N

			DEBIT	CREDIT
654 800		Autres manifestations paroissiales	85,00	
	517 ...	Banque		85,00

			DEBIT	CREDIT
654 800		Autres manifestations paroissiales	15,00	
	530 ...	Caisse		15,00

écriture : Au 15 septembre N

			DEBIT	CREDIT
654 800		Autres manifestations paroissiales	11,43	
	530 000	Caisse		11,43

## 2 – Encaissement des recettes du repas

Ecritures : Au 15 septembre N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	840,00	
530 000		Caisse	560,00	
	754 800	Autres manifestations paroissiales		1 400,00

			DEBIT	CREDIT
530 000		Caisse	172,00	
	754 800	Autres manifestations paroissiales		172,00

Remarques :

- Le bénéfice du repas est la différence entre le compte 754 800 (autres manifestations paroissiales) et le compte 654 800 (autres manifestations paroissiales) soit 1 210,57 euros.
- Dans le cas de plusieurs manifestations, il est recommandé de les différencier en créant un sous compte du 654 800 et 754 800 (uniquement le sixième chiffre).  
Exemples : 654 801 « Repas » ; 654 802 « Loto » ; 754 801 « Repas » ; 754 802 « Loto ».

## 9 - LES LEGS

Les legs sont des biens donnés par les paroissiens et qui servent au fonctionnement de la paroisse.

### I – Legs ayant une destination propre

Exemple :

Une fabrique est bénéficiaire d'un legs d'un montant de 10 000,00 Euros destiné au chauffage de l'église. Versement du legs, par le notaire, par chèque à la date du 2 décembre N.

La fabrique paie la facture de chauffage au gaz (600,00 Euros) par chèque à la date du 2 février N+1.

#### 1 – Encaissement du legs

Ecriture : Au 02 décembre N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	10 000,00	
	467 030	Legs		10 000,00

#### 2 – Paiement de la facture de gaz

Ecritures : Au 02 février N+1

##### a) Paiement de la facture

			DEBIT	CREDIT
606 200		Eau, Gaz, Electricité	600,00	
	517 ...	Banque		600,00

##### b) Transfert du legs

			DEBIT	CREDIT
467 030		Legs	600,00	
	771 300	Libéralités perçues		600,00

Remarque :

Au 31 décembre de l'année N, le compte 467 030 « Legs » présentera au bilan un solde de 10 000,00 Euros.

Au 31 décembre de l'année N+1, le compte 467 030 « Legs » présentera au bilan un solde de 9 400,00 Euros (10 000,00 – 600,00).

Le compte 467 030 « Legs » n'est pas un compte de charge, mais un compte de bilan. Ce compte est débité chaque année du montant de l'emploi du legs jusqu'à épuisement du solde.

Pour une meilleure gestion des legs, nous vous conseillons de créer un sous compte du 467 030 (exemple : 467 031 legs DURAND)

## II – Legs n’ayant pas de destination propre

Exemple :

Monsieur DURAND fait un legs à la paroisse sans préciser sa destination pour un montant de 6 000,00 Euros le 15 janvier N. La paroisse décide d’utiliser le legs pour refaire l’autel. La fabrique paie le 30 avril N la facture d’un montant de 6 842,00 Euros.

### 1 - Encaissement du legs

Ecriture : Au 15 janvier N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	6 000,00	
	771 300	Libéralités perçues		6 000,00

### 2 - Utilisation du legs

Ecriture : Au 30 avril N

			DEBIT	CREDIT
615 300		Entretien et réparations sur biens mobiliers	6 842,00	
	517 ...	Banque		6 842,00

## III – Legs destiné à l’annexe de la fabrique

Exemple :

Une paroisse reçoit un legs destiné à la chapelle qui est constituée en conseil de gestion.

Le 23 février N, la paroisse reçoit le legs d’un montant 7 520,00 Euros.

Le 01 mars N, la Fabrique reverse le legs au conseil de gestion.

### 1 - Encaissement du legs

Ecriture : Au 23 février N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	7 520,00	
	771 300	Libéralités perçues		7 520,00

### 2 – Versement à l’annexe de la Fabrique

Ecriture : Au 01 mars N

			DEBIT	CREDIT
671 300		Libéralités	7 520,00	
	571 ...	Banque		7 520,00



## 10 - LES SUBVENTIONS

Les subventions sont des aides financières données aux Fabriques d'Eglise par l'Etat ou par les collectivités publiques (communes, départements, régions).

Les Fabriques peuvent recevoir trois types de subventions :

- Les subventions d'exploitation,
- Les subventions d'équilibre,
- Les subventions d'investissement.

### 1 – Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont des subventions accordées aux fabriques destinées aux charges courantes.

Exemple :

La fabrique reçoit une subvention de fonctionnement de la mairie de 1 000,00 Euros le 15 mars N.

Ecriture : Au 15 mars N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	1 000,00	
	740 000	Subventions d'exploitation		1 000,00

### 2 – Subvention d'équilibre

Les subventions d'équilibre sont destinées à équilibrer le résultat de la fabrique, sans lesquelles il serait déficitaire.

Exemple :

Le 02 avril N, la fabrique reçoit de la mairie une subvention d'équilibre de 522,00 Euros.

Ecriture : Au 02 avril N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	522,00	
	771 800	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		522,00

### 3 – Subvention d’investissement

Les subventions d’investissement ou d’équipement sont destinées à financer partiellement un investissement fait par la paroisse.

Exemple : Au 01 novembre N Travaux pour 76 224,00 Euros  
 Subvention de la région pour 19 056,00 Euros  
 Durée d’amortissement 10 ans soit 10%  
 Taux de la subvention 25 %  
 (19 056,00 / 76 224,00 = 0,25 soit 25 %)

a) Enregistrement des travaux : Au 01 novembre N

			DEBIT	CREDIT
218 100		Installations générales, agencements	76 224,00	
	517 ...	Banque		76 224,00

b) Enregistrement de la subvention de la région : Au 01 novembre N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	19 056,00	
	102 300	Subventions d’investissements non renouvelables		19 056,00

c) Enregistrement de la dotation d’amortissement des travaux : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
681 100		Dotation aux amortissements	1 270,40	
	281 810	Amortissement installations générales, agencements		1 270,40

Calcul : Montant des Travaux x Taux d’amortissement x Nb de mois/12 mois  
 $76\,224,00 \times 10\% \times 2 / 12 = 1\,270,40$

Tableau d’amortissement linéaire :

Année	Valeur comptable (Montant brut) Compte 21. ...	Annuité (amortissement année) Compte 681 100	Total annuités (Total Amortissements) Compte 28. ...	Valeur comptable fin exercice (Montant net)
N	76 224,00	1 270,40	1 270,40	74 953,60
N+1	76 224,00	7 622,40	8 892,80	67 331,20
N+2	76 224,00	7 622,40	16 515,20	59 708,80
N+3	76 224,00	7 622,40	24 137,60	52 086,40
N+4	76 224,00	7 622,40	31 760,00	44 464,00
N+5	76 224,00	7 622,40	39 382,40	36 841,60
N+6	76 224,00	7 622,40	47 004,80	29 219,20
N+7	76 224,00	7 622,40	54 627,20	21 596,80
N+8	76 224,00	7 622,40	62 249,60	13 974,40
N+9	76 224,00	7 622,40	68 872,00	6 352,00
N+10	76 224,00	6 352,00	76 224,00	0,00

3.4 – Enregistrement de la « quote-part » de la subvention : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
102 300		Subventions d'investissements non renouvelables	317,60	
	780 000	Reprises sur amortissements et provisions		317,60

Calcul :

$$\text{Montant de l'amortissement de l'année} \times \text{taux d'amortissement de la subvention} \\ 1\,270,40 \times 25\% = 317,60$$

Tableau d'amortissement de la subvention :

Année	Annuité d'amortissement (cf tableau d'amortissement)	Annuité (amortissement année) Compte 780 000	Total annuités (Total Amortissements)	Valeur comptable fin exercice Compte 131 000
N	1 270,40	317,60	317,60	18 738,40
N+1	7 622,40	1 905,60	2 223,20	16 832,80
N+2	7 622,40	1 905,60	4 128,80	14 927,20
N+3	7 622,40	1 905,60	6 034,40	13 021,60
N+4	7 622,40	1 905,60	7 940,00	11 116,00
N+5	7 622,40	1 905,60	9 845,60	9 210,40
N+6	7 622,40	1 905,60	11 751,20	7 304,80
N+7	7 622,40	1 905,60	13 656,80	5 399,20
N+8	7 622,40	1 905,60	15 562,40	3 493,60
N+9	7 622,40	1 905,60	17 468,00	1 588,00
N+10	6 352,00	1 588,00	19 056,00	0,00

Calcul :

Année : Nombre correspondant à la durée d'amortissement soit 11 lignes (N et N+10 font une année)

Taux d'amortissement de la subvention :

$$\frac{\text{Montant de la subvention}}{\text{Montant brut de l'immobilisation correspondante}} = 25\% \\ \frac{19\,056,00}{76\,224,00} = 25\%$$

Annuité : Montant de l'amortissement x taux d'amortissement de la subvention  
 $1\,270,40 \times 25\% = 317,60$

Total annuités : 1<sup>ère</sup> année : Montant de l'annuité soit 317,60

$$\text{Année suivante : Montant de l'annuité} + \text{Total des annuités N-1} \\ 1\,905,60 + 317,60 = 2\,223,20$$

Valeur comptable fin d'exercice :

$$1^{\text{ère}} \text{ année : Montant total de la subvention} - \text{Total des annuités} \\ 19\,056,00 - 317,60 = 18\,738,40$$

$$\text{Année suivante : Valeur comptable} - \text{Annuité} \\ 18\,738,40 - 1\,905,60 = 16\,832,80$$

## 11 - LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont des titres de placements achetés dans un but spéculatif. Ils sont évalués à leur coût d'achat.

### 1 – Enregistrement de l'achat des Valeurs Mobilières de Placement.

Exemple :

Une fabrique achète, le 29 janvier N, 13 titres de placement d'une valeur initiale de 822,95 Euros (soit au total 10 698,35 Euros)

écriture : Au 29 janvier N

			DEBIT	CREDIT
508 000		Autres Valeurs Mobilières	10 698,35	
	517 ...	Banque		10 698,35

### 2 – Relevé des Valeurs Mobilières de Placement.

Exemple : Le 31 décembre N, le trésorier reçoit un relevé de portefeuille titre :

- Valeur totale des titres : 11 682,51 Euros
- Plus value latente des titres : 984,16 Euros (11 682,51 – 10 698,35)

#### Aucune écriture comptable au 31 décembre N

La plus value sera enregistrée dans la comptabilité lors de la cession.

### 3 – Enregistrement de la vente des Valeurs Mobilières de Placement.

Exemple : Le 15 février N+1, le trésorier vend les 13 titres de placement :

- 13 titres de placement
- Valeur total de cession : 11 762,51 Euros

écriture : Au 15 février N+1

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	11 762,51	
	508 000	Autres Valeurs Mobilières		10 698,35
	764 000	Revenus des valeurs mobilières de placement		1 064,16

$$\begin{array}{rclcl} \text{Plus value :} & \text{Valeur de cession} & - & \text{Valeur d'achat} & \\ & 11\,762,51 & - & 10\,698,35 & = & 1\,064,16 \end{array}$$

Remarques :

- Le compte 764 000 est utilisé lors de la vente des Valeurs Mobilières de Placement, dans le cas d'une plus-value (Prix de vente est supérieur au prix d'achat).
- Seule l'acquisition de valeurs mobilières garanties par l'Etat sont autorisées pour les Fabriques.
- Au sujet de **l'acquisition de parts sociales** (par exemple au Crédit Mutuel et à la Caisse d'Epargne), la position de la préfecture est : « la réglementation dans ce domaine n'autorise pas l'acquisition de parts sociales. En effet, aux termes de la circulaire du 9 décembre 1966 relative à la tutelle administrative sur les associations, les fondations et congrégations, seuls sont admis les placements en rentes sur l'Etat ou en valeurs assimilées. » La préfecture rappelle également le rôle des fabriques : « Par ailleurs, une acquisition ne me semble ni présenter un intérêt réel pour la paroisse ni correspondre à la vocation d'un conseil de fabrique, dont la fonction consiste à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse .»

## 12 - LES ACHATS

Les achats sont des dépenses de la Fabrique.

L'enregistrement des achats peut s'effectuer de deux manières :

- soit en paiement immédiat
- soit en paiement différé.

### 1 – Achat (dépense) avec paiement immédiat.

Exemple : Achat d'encens (articles de cultes) le 08 janvier N  
 Montant : 35,35 Euros  
 Règlement en espèce le 08 janvier N

Ecriture : Au 08 janvier N

			DEBIT	CREDIT
601 800		Articles divers	35,35	
	530 000	Caisse		35,35

### 2 – Achat (dépense) avec paiement différé.

Exemple : Le 28 décembre N : réception de la facture de gaz  
 Date de facturation : 22 décembre N  
 Montant : 115,70 Euros  
 Règlement le 15 janvier N+1

#### a) Enregistrement de la facture

Ecriture : Au 22 décembre N (Date de la facture)

			DEBIT	CREDIT
606 200		Eau, gaz, électricité	115,70	
	401 000	Fournisseurs – Achat de biens et services		115,70

#### b) Enregistrement du règlement

Ecriture : Au 15 janvier N+1

			DEBIT	CREDIT
401 000		Fournisseurs – Achat de biens et de services	115,70	
	517 ...	Banque		115,70

Remarque :

- Les comptes de la classe 6 (charges) augmentent au DEBIT et diminuent au CREDIT.

## 13 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont des biens appartenant à la fabrique et qui peuvent constituer une ressource future (au moment de la vente). Elles font partie du patrimoine durable de la fabrique (immeubles et matériel).

### 1 – Distinction immobilisation - charge

Le plan comptable des fabriques ne comporte pas de dispositions sur les critères à retenir pour opérer une distinction entre comptabilisation en immobilisation ou en charge. Le plan comptable général précise que « certains biens de peu de valeur (ou dont la consommation est très rapide) peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service, et, par conséquent, ne pas être classés dans les immobilisations ». Il ne précise ni la notion de ce peu de valeur, ni les biens concernés.

Par mesure de simplification, l'administration fiscale autorise à passer directement en charges déductibles, lorsque la valeur unitaire n'excède pas 500,00 euros HT, l'achat des biens suivants : matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureau, logiciels.

A titre indicatif, les taux d'amortissement qui ont été le plus couramment admis en pratique sont les suivants :

Matériel :	10 à 15 %	Mobilier :	10 %
Outillage :	10 à 20 %	Matériel de bureau :	10 à 20 %
Micro-ordinateurs :	33,33 %	Agencements et Installations :	5 à 10 %

### 2 – Enregistrement de l'acquisition

Exemple : Achat bancs d'église  
 Valeur d'achat : 6 160,00 Euros  
 Date d'Achat : 01 octobre N  
 Amortissement linéaire

Ecriture : Au 01 octobre N

			DEBIT	CREDIT
218 400		Mobilier	6 160,00	
	517 ...	Banque		6 160,00

### 3 – Enregistrement de la dotation aux amortissements

Ecriture : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
681 100		Dotation aux amortissements	154,00	
	281 840	Amortissement mobilier		154,00

Calcul :

Montant brut	x	Taux d'amortissement	x	Nombre jours / 360	=	Annuité
6 160,00	x	0,10	x	90 / 360	=	154,00

## 14 – LE TABLEAU D’AMORTISSEMENT LINÉAIRE

### 1 – Le tableau d’amortissement linéaire

Exemple :

Nature du bien : Bancs d’église  
 Montant TTC : 6 160,00 Euros  
 Date d’achat : 01 octobre N  
 Nb de jour 1<sup>er</sup> année : 90 (1 an = 360 jours)  
 Nb de jour dernière année : 270 (1 mois = 30 jours)  
 Durée d’amortissement : 10 ans  
 Taux d’amortissement : 10 %

Année	Valeur comptable (Montant brut) Compte 21. ...	Annuité (amortissement année) Compte 681 100	Total annuités (Total Amortissements Compte 28. ...	Valeur comptable fin exercice (Montant net)
N	6 160,00	154,00	154,00	6 006,00
N+1	6 160,00	616,00	770,00	5 390,00
N+2	6 160,00	616,00	1 386,00	4 774,00
N+3	6 160,00	616,00	2 002,00	4 158,00
N+4	6 160,00	616,00	2 618,00	3 542,00
N+5	6 160,00	616,00	3 234,00	2 926,00
N+6	6 160,00	616,00	3 850,00	2 310,00
N+7	6 160,00	616,00	4 466,00	1 694,00
N+8	6 160,00	616,00	5 082,00	1 078,00
N+9	6 160,00	616,00	5 698,00	462,00
N+10	6 160,00	462,00	6 160,00	0,00

Calcul :

*Année* : Nombre correspondant à la durée d’amortissement  
 soit 11 lignes (N et N+10 font une année)

*Taux d’amortissement* : Le taux d’amortissement linéaire s’exprime en pourcentage. Ce pourcentage est obtenu en divisant 100 par le nombre d’années de la durée normale d’utilisation.  
 $100 / 10 \text{ ans} = 10 \%$

*Valeur Comptable* : Montant brut TTC  
 soit 6 160,00 Euros  
 Elle reste identique



*Annuité :* 1<sup>ère</sup> année :  $6\ 160,00 \times 0,10 \times 90 / 360 = 154,00$

Année suivante :  $6\ 160,00 \times 0,10 = 616,00$

Dernière année :  $6\ 160,00 \times 0,10 \times 270 / 360 = 462,00$

*Total annuités :* 1<sup>ère</sup> année : Montant de l'annuité de l'année soit 154,00

Année suivante : Montant de l'annuité + Total des annuités N-1  
 $616,00 + 154,00 = 770,00$

*Valeur comptable fin exercice :*

1<sup>ère</sup> année : (Valeur comptable) - (Total des Annuités)  
 $6\ 160,00 - 154,00 = 6\ 006,00$

Année suivante : (Valeur comptable) - (Total des annuités)  
 $6\ 160,00 - 770,00 = 5\ 390,00$

## 2 – Enregistrement de la dotation aux amortissements

Ecriture : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
681 100		Dotation aux amortissements	154,00	
	281 840	Amortissement mobilier		154,00

## 15 - LA CESSION DES IMMOBILISATIONS

La cession (ou vente) d'un bien immobilisé s'effectue en trois étapes :

- 1 – Enregistrement de la cession.
- 2 – Enregistrement de la dotation complémentaire aux amortissements
- 3 – Régularisation de la cession

Exemple : Vente d'un bien le 23 mars N  
 Valeur d'achat : 100 000,00 Euros  
 Valeur de vente : 55 000,00 Euros  
 Le bien est complètement amorti.

### 1 – Enregistrement de la cession.

On enregistre la cession d'immobilisation le jour même de la vente.

Ecriture : Au 23 mars N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	55 000,00	
	775 000	Produits de cession d'élément d'actif		55 000,00

### 2 – Enregistrement de la dotation complémentaire aux amortissements

Ecriture : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
681 100		Dotation aux amortissements	0,00	
	28. ...	Amortissements ...		0,00

Remarque : Pas d'écriture car le bien est totalement amorti.

### 3 – Régularisation de la cession

Ecriture : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
28. ...		Amortissements ...	100 000,00	
675 000		Valeurs comptables des éléments d'actif	0,00	
	21. ...	Immobilisations		100 000,00

Remarque :

La plus-value de cession dans les écritures n'apparaît jamais directement. Elle est constituée par la différence entre les comptes 775 000 et 675 000.

## 16 - LES EMPRUNTS

L'emprunt représente une avance de fonds rémunéré par un taux d'intérêt. La durée de l'emprunt est définie par contrat, dans un établissement de crédit destiné à financer généralement un investissement.

Exemple :

Le 1<sup>er</sup> janvier N, la fabrique emprunte auprès d'une banque une somme de 100 000,00 Euros au taux de 6% l'an. Cet emprunt est remboursable en 5 annuités (années) à compter du 31 décembre N.

### 1 – Présentation du tableau de remboursement. (Document établi par la banque)

Montant du prêt : 100 000,00 Euros

Taux : 6 %

Date	Montant de l'échéance	Amortissement du capital	Intérêts	Assurance	Capital restant dû
N	23 739,64	17 739,64	6 000,00		82 260,36
N+1	23 739,64	18 804,02	4 935,62		63 456,34
N+2	23 739,64	19 932,26	3 807,38		43 524,08
N+3	23 739,64	21 128,20	2 611,44		22 395,88
N+4	23 739,64	22 395,88	1 343,76		0,00

### 2 – Enregistrement de l'emprunt.

Ecriture : Au 01 janvier N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	100 000,00	
	164 000	Emprunt auprès des établissements de crédit		100 000,00

### 3 – Enregistrement des annuités de remboursement.

Ecriture : Au 31 décembre N

			DEBIT	CREDIT
661 100		Intérêts des emprunts	6 000,00	
164 000		Emprunts auprès des établissements de crédit	17 739,64	
	517 ...	Banque		23 739,64

Remarque :

Le paiement des intérêts : Les intérêts constituent une charge financière pour la fabrique : ils s'enregistrent lors de leur paiement au débit du compte 6611 « Intérêts des emprunts » par le crédit d'un compte de trésorerie.

Le remboursement du capital emprunté : A la différence du paiement des intérêts, le remboursement du capital emprunté ne constitue pas une charge pour la fabrique, mais une diminution de sa dette. En effet, on ne s'appauvrit pas lorsque l'on rembourse une dette.

## 17 - LES SALAIRES

Toute personne employée par la fabrique doit être déclarée auprès des organismes concernés. Elle doit avoir un contrat de travail et recevoir une fiche de paie.

Rappel au sujet des rémunérations :

- un organiste/sacristain « régulier » est salarié et il reçoit une fiche de paie.
- un organiste/sacristain « occasionnel » (mariage ou enterrement par exemple) peut être rémunéré à la vacation et les versements sont déclarés annuellement à l'administration sur l'imprimé dit « DAS 2 ».
- un organiste/sacristain bénévole peut demander le remboursement de ses frais de déplacement sur présentation des justificatifs. Tout remboursement de frais qui n'apparaîtrait pas justifié aux yeux de l'administration serait requalifié en salaire.

### 1 – Enregistrement des salaires

Ecriture : Au moment de l'établissement des salaires (fin de mois en général).

			DEBIT	CREDIT
641 100		Rémunération du personnel	Salaire brut	
645 100		Cotisation à l'URSSAF	Patronale	
645 300		Cotisation Caisse de retraite (IRCANTEC)	Patronale	
	431 000	Sécurité Sociale (URSSAF)		Patronale + Salariale + CSG + CRDS
	437 000	Autres organismes sociaux (IRCANTEC)		Patronale + Salariale
	421 000	Personnel – Rémunération dues		Salaire Net

### 2 – Règlement des salaires

Ecriture : Au moment du règlement des salaires (fin de mois en général).

			DEBIT	CREDIT
421 000		Personnel – Rémunération dues	Salaire Net	
	517 ...	Banque		Salaire Net

Remarque : Le solde du compte 421 000 correspond aux sommes non reversées au salarié.

### 3 – Règlement des charges sociales

Ecriture : Au moment du règlement des charges sociales :

			DEBIT	CREDIT
431 000		Sécurité Sociale (URSSAF)	Patronales + Salariales + CSG + CRDS	
437 000		Autres organismes sociaux (IRCANTEC)	Patronales + Salariales	
	517 000	Banque		Montant du chèque

## 18 – LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

### 1 – Le barème de remboursement des frais kilométriques

*Frais Kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt (barème 2015)*

Voiture : 0,305 €  
Deux roues : 0,120 €

### 2 – Exemple de calcul

La fabrique rembourse les frais de déplacement de l'organiste qui parcourt 15 kilomètres aller et retour pour jouer un office avec une voiture ayant 5 CV.

Paielement des frais de déplacement à l'organiste le 25 mars N.

Montant à rembourser : 0,305 x 15 Kilomètres = 4,575 euros  
Soit 4,58 euros.

### 3 – Enregistrement des frais de déplacements

			DEBIT	CREDIT
625 100		Déplacements	4,58	
	517 ...	Banque		4,58

## 19 – LE VIREMENT

Le virement est une transaction financière d'un compte à un autre.

Exemple : Le trésorier effectue un dépôt d'espèces sur le compte chèque le 14 avril N.  
Montant du virement du compte caisse au compte chèque : 250,00 euros.  
Le dépôt en espèces apparaît sur l'extrait bancaire du compte chèque le 15 avril N.

### 1 – Enregistrement de la sortie de caisse

Ecriture : Au 14 avril N

			DEBIT	CREDIT
580 000		Virement de compte à compte	250,00	
	530 000	Caisse		250,00

### 2 – Enregistrement du dépôt à la banque

Ecriture : Au 15 avril N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	250,00	
	580 000	Virement de compte à compte		250,00

Remarques :

- Le compte 580 000 (virement de compte à compte) est utilisé également pour des virements du type compte chèque au livret d'épargne et vice versa.
- Le solde du compte 580 000 (virement de compte à compte) doit être en règle générale à 0 au 31 décembre.



## **Chapitre IV**

### **Caisses des communautés de paroisses**



## 1- DANS LA PAROISSE GESTIONNAIRE

### 1 – Création du plan comptable

Pour la paroisse gestionnaire (paroisse qui gère les dépenses et les recettes des communautés des paroisses), il est préférable de créer un compte par paroisse :

Exemple : une communauté de paroisses regroupant 3 paroisses : A ; B ; C

Créer trois sous comptes du 467040 : Autres Crédeurs Divers

46704A : Paroisse A (paroisse gestionnaire)

46704B : Paroisse B

46704C : Paroisse C

### 2 – Création d'un compte bancaire spécifique

Pour la paroisse gestionnaire, il est préférable d'ouvrir un compte chèque « **Fabrique de .... Communauté de Paroisses de ....** »

Exemple : ouverture compte chèque à la Caisse d'Epargne (CE)

517103 : Compte Chèque CE Communauté de Paroisses

### 3 – Enregistrement de la dépense

Exemple : Achat de cierges le 10 mai N  
Montant : 75,20 Euros

Ecriture : Au 10 mai N

			DEBIT	CREDIT
467 040		Autres Crédeurs Divers	75,20	
	517 103	Compte Chèque CE Communauté de Paroisses		75,20

#### 4 – Enregistrement de la répartition de la dépense à chaque paroisse

Exemple : Refacturation le 15 mai N de la dépenses de 75,20 € faite le 10 mai N.  
Après accord entre les paroisses, la répartition est de :

Paroisse A (20%)	15,04 Euros
Paroisse B (30%)	22,56 Euros
Paroisse C (50%)	37,60 Euros

Ecriture : Au 15 mai N

			DEBIT	CREDIT
467 04A		Paroisse A	15,04	
467 04B		Paroisse B	22,56	
467 04C		Paroisse C	37,60	
	467 040	Autres Crédeurs Divers		75,20

#### 5 – Enregistrement de la dépense de la paroisse gestionnaire et contribution à la caisse commune :

Exemple : Achat de cierges le 10 mai N  
Montant : 75,20 Euros  
Refacturation : 15,04 Euros

Ecriture : Au 15 mai N

			DEBIT	CREDIT
601 300		Cire, bougies	15,04	
	467 041	Paroisse A		15,04

Enregistrement de la sortie du compte de la paroisse A, par chèque ou par virement :

			DEBIT	CREDIT
580 000		Virement de compte à compte	15,04	
	517 xxx	Compte Chèque Paroisse A		15,04

Enregistrement de l'entrée sur le compte de la communauté de paroisses :

			DEBIT	CREDIT
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	15,04	
	580 000	Virement de compte à compte		15,04

## 6 – Enregistrement de la recette (contribution des paroisses)

**Exemple :** Refacturation : 22,56 Euros à la Paroisse B  
 Refacturation : 37,60 Euros à la Paroisse C  
 Au 15 mai N

Ecriture : Au 15 mai N

			DEBIT	CREDIT
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	22,56	
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	37,60	
	467 04B	Paroisse B		22,56
	467 04C	Paroisse C		37,60

## 8 – Enregistrement d’une avance de trésorerie :

Si la communauté de paroisses a décidé que chaque paroisse ferait une avance de trésorerie pour couvrir les dépenses de fonctionnement :

Enregistrement des avances : 4 000,00 € ; soit 800,00 € pour la paroisse A, 1 200,00 € pour la paroisse B et 2 000,00 € pour la paroisse C

			DEBIT	CREDIT
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	800,00	
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	1 200,00	
517 103		Compte Chèque CE Communauté Paroisses	2 000,00	
	467 04A	Paroisse A		800,00
	467 04B	Paroisse B		1 200,00
	467 04C	Paroisse C		2 000,00

Comptabilisation de l’avance de trésorerie faite par la paroisse A à la communauté de paroisses :

			DEBIT	CREDIT
467 500		Avance Communauté de Paroisses	800,00	
	517 xxx	Compte Chèque Paroisse A		800,00

Le fait qu’il y ait une avance de trésorerie ne dispense pas de facturer régulièrement toutes les dépenses réalisées pour le compte de la communauté de paroisses.

\*\*\*

**Lorsque toutes les écritures ont été passées, vous avez un moyen simple de contrôler leur cohérence : le solde du compte « Compte chèque Communauté de Paroisses » (compte 517 103 dans l’exemple) est l’inverse du total des soldes des comptes 46704x « Paroisse X ».**

## 2 - DANS LA PAROISSE MEMBRE

Exemple de la paroisse B :

### 1 – Enregistrement de la dépense (contribution des paroisses)

Exemple : Facture de cierges le 15 mai N de la paroisse B  
Montant : 22,56 Euros

Ecriture : Au 15 mai N

			DEBIT	CREDIT
601 300		Cire, bougies	22,56	
	514 001	Compte Chèque CCP		22,56

### 2 – Enregistrement d'une avance de trésorerie

Si la communauté de paroisses a décidé que chaque paroisse ferait une avance de trésorerie :

Enregistrement de l'avance de trésorerie (à la date de l'émission du chèque)

			DEBIT	CREDIT
467 500		Avance Communauté de paroisses	1 200,00	
	514 001	Compte Chèque CCP		1 200,00

Si la facture de la paroisse gestionnaire ne donne pas lieu à paiement et que les dépenses viennent en déduction de l'avance de trésorerie, dans l'exemple 1, l'écriture est la suivante :

			DEBIT	CREDIT
601 300		Cire, bougies	22,56	
	467 500	Avance Communauté de paroisses		22,56

### 3 – Enregistrement d'une subvention

Si la communauté de paroisses a décidé qu'un investissement est payé par une subvention :

Exemple : montant de la subvention pour le photocopieur 900,00 €

Ecriture à la date du chèque

			DEBIT	CREDIT
671 520		Autres subventions accordées	900,00	
	514 001	Compte Chèque CCP		900,00



**Chapitre V**

**L'état annuel des comptes**

## 1 - RÈGLES GÉNÉRALES

### 1 – Le compte de gestion (Charges et Produits)

Le compte de gestion regroupe l'ensemble des dépenses (comptes de la classe 6) et l'ensemble des recettes (comptes de la classe 7) de la paroisse.

- Si le total des produits est supérieur au total des charges, alors la paroisse dégage un excédent de l'exercice (compte 120 000).
- Si le total des produits est inférieur au total des charges, alors la paroisse dégage un déficit de l'exercice (compte 129 000).

### 1 – Le bilan

- Le bilan au 31 décembre doit être équilibré :  
Le total général de l'Actif doit être égal au total général du Passif.
- Le compte 102 100 « Valeur du patrimoine » au 31 décembre N doit correspondre en règle générale à la « situation nette » au 31 décembre N-1.
- Les soldes des comptes bancaires (comptes 514 000 à 517 900) doivent correspondre aux soldes des extraits bancaires au 31 décembre N.
- Le solde du compte 530 000 « Caisse » doit correspondre au solde en espèces de la caisse (Il est obligatoire de tenir un cahier ou un journal de caisse).
- Les autres valeurs mobilières (compte 508 000) s'enregistrent pour la valeur d'achat.
- L'ensemble des comptes de bilan ainsi que les comptes de charges et de produits doivent être justifiés.
- Les comptes 402 100 « Quêtes impérees » ; 402 200 « 1/3 Quêtes mariages - enterrements » doivent correspondre aux quêtes non reversées à l'Evêché au 31 décembre N. En règle générale, le solde des comptes 402 100 et 402 200 correspond aux « comptes de Noël » non reversés au 31 décembre N.

## 2 - LECTURE D'UN BILAN

Un bilan représente une photographie du patrimoine de la fabrique à un instant précis. Il est, en quelque sorte, un " arrêt sur image ".

Présenté selon certains principes imposés par la législation, le bilan se décompose en deux parties : l'actif et le passif.

### 1 - L'actif du bilan

Les postes de l'actif sont regroupés ainsi :

A – Actif immobilisé :

*Comptes d'immobilisation :*

Les comptes d'immobilisation recensent les biens pouvant servir durablement à la fabrique. En d'autres termes, ces derniers ne disparaissent pas au premier usage comme par exemple les terrains, les constructions, le mobilier, les installations et agencements...

B - Actif circulant :

*Comptes de stocks :*

Les comptes de stocks sont rarement utilisés par les fabriques.

*Débiteurs et créditeurs divers :*

Il s'agit des créances clients et comptes rattachés.

*Comptes de régularisation :*

Leur objet est la répartition des charges dans le temps de façon à respecter le principe de séparation des exercices : charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices.

*Comptes financiers :*

Il s'agit des soldes de trésorerie. En d'autres termes, ce sont les disponibilités financières dont dispose la fabrique.



## 2 - Le passif du bilan

Les postes du passif sont regroupés ainsi :

### *Capitaux propres :*

Les capitaux propres sont les ressources permanentes de la fabrique. Toutefois, ils évoluent chaque année, notamment avec l'affectation du résultat de l'année précédente dans le compte valeur du patrimoine (compte 1021).

### *Subventions :*

Il s'agit des subventions reçues de l'Etat ou des collectivités publiques afin de financer un investissement.

### *Provisions :*

Évaluées lors de l'arrêté des comptes, elles permettent de couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

### *Emprunts :*

Il s'agit des dettes financières (emprunts).

### *Autres dettes :*

Il s'agit des dettes autres que les emprunts comme par exemple les dépôts de caution...

### *Fournisseurs et comptes rattachés :*

Il s'agit des créances non reversées (quêtes impérees...)

### *Personnel et organismes sociaux :*

Il s'agit des créances que détient la fabrique sur les salariés, l'URSSAF, les caisses de retraite, divers autres organismes sociaux...

### *Débiteurs et créditeurs divers :*

Il s'agit des charges à payer et des créances que doit la fabrique au prêtre (messe de fondation...)

### *Compte de régularisation :*

Son objet est la répartition des produits dans le temps de façon à respecter le principe de séparation des exercices (exemple : produits constatés d'avance).

### 3 - L'AFFECTION DU RÉSULTAT

Les Fabriques de Moselle étant des établissements publics à but non lucratif, le résultat de l'exercice (excédent ou déficit) doit être affecté chaque année dans la valeur du patrimoine (compte 1021).

**L'écriture d'affectation du résultat s'effectue après réception de l'Etat Annuel des Comptes approuvé par le Réviseur des Fabriques et après clôture de l'exercice N.**

#### 1 – Ecriture d'affectation du résultat de l'exercice N

*Affectation d'un excédent :*

Exemple : Au 31 décembre N, la fabrique a dégagé un excédent de l'exercice de 388,19 euros.  
Solde du compte 120 000 (Résultat de l'exercice : Excédent) : 388,19 euros.

Ecriture : Au 01 janvier N+1

			DEBIT	CREDIT
120 000		Résultat de l'exercice : Excédent	388,19	
	102 100	Valeur du patrimoine		388,19

*Affectation d'un déficit :*

Exemple : Au 31 décembre N la fabrique a dégagé un déficit de l'exercice de 157,26 euros.  
Solde du compte 129 000 (Résultat de l'exercice : Déficit) : 157,26 euros.

Ecriture : Au 01 janvier N+1

			DEBIT	CREDIT
129 000		Résultat de l'exercice : Déficit		157,26
	102 100	Valeur du patrimoine	157,26	

## 4 – L'ÉCRITURE DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Exemple :

Une fabrique constate au 31/12/N que le solde de l'extrait bancaire est différent du solde du compte 517....  
La différence est de 175,81 euros correspondant au chèque émis, mais non débité des comptes de Noël.

Le chèque a été enregistré par le trésorier à la date d'émission soit le 26 décembre N et il a été débité sur l'extrait bancaire le 15 janvier N+1.

### 1 – Enregistrement du chèque émis

Ecriture : Au 26 décembre N

			DEBIT	CREDIT
402 100		Quêtes impérees	45,41	
402 100		Quêtes impérees	30,40	
657 600		Soutiens aux vocations et à la formation des futurs prêtres	100,00	
	517 ...	Banque		175,81

### 2 – Ecriture de Rapprochement Bancaire :

Ecriture : Au 31 décembre de l'année N

			DEBIT	CREDIT
517 ...		Banque	175,81	
	4686	Charges à payer		175,81

### 3 – Enregistrement du chèque passé en banque

Ecriture : Au 15 janvier de l'année N+1

			DEBIT	CREDIT
4686		Charges à payer	175,81	
	517 ...	Banque		175,81

Remarque :

**Les compte 4686 (charges à payer) et 4687 (produits à recevoir) doivent être soldés généralement fin janvier N+1.**

# **Chapitre VI**

## **Lexique**

# A

## **ACTIFS**

Eléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour la paroisse.

Côté gauche du bilan correspondant aux biens et aux créances.

$$\text{ACTIFS} = \text{BIENS} + \text{CRÉANCES}$$

## **AMORTISSEMENT**

Constatation comptable d'une dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage du temps, de changement de technique et de toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

En raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement, l'amortissement consiste, généralement, dans l'étalement de la valeur des biens amortissables sur leur durée probable de vie. Cet étalement prend la forme d'un plan d'amortissement calculé suivant diverses modalités.

# B

## **BILAN**

Le bilan est l'un des états financiers de synthèse faisant partie des comptes annuels, il est indispensable pour apprécier la situation de la paroisse.

Ce tableau synthétique regroupe les divers éléments du patrimoine de la paroisse :

Le côté gauche s'appelle ACTIF

Le côté droit s'appelle PASSIF

$$\text{ACTIF} = \text{PASSIF}$$

# C

## **CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE.**

Charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. A ce titre, la fabrique dispose d'une créance en nature.

Ces charges reviennent au compte de même intitulé que celui d'où elles ont été extraites.

## **CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES.**

Elles comprennent les charges différées et certains frais affectant plusieurs exercices.

# D

## **DÉPRÉCIATION**

Différence entre la valeur brute et la valeur nette comptable d'un élément actif. Elle est constatée, selon les cas, par des provisions ou des amortissements pour dépréciation.

# I

## **IMMOBILISATIONS (non financières).**

Éléments corporels et incorporels destinés à servir à l'activité de la fabrique de façon durable. Certains biens de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et, par conséquent, ne pas être classés dans les immobilisations.

# P

## **PASSIF**

Côté droit du bilan correspondant aux dettes et aux capitaux propres de la fabrique.

$$\text{PASSIF} = \text{DETTES} + \text{CAPITAUX PROPRES}$$

## **PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE.**

Produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

A ce titre, la fabrique devra s'acquitter d'une dette en nature. Ces produits reviennent au compte de même intitulé que celui d'où ils ont été extraits.

## **PRODUITS À RECEVOIR**

Produits acquis par la Fabrique mais dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore été inscrit aux comptes de tiers débiteurs.

## **PROVISION POUR DÉPRÉCIATION**

Constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

# **R**

## **RÉGULARISATION (Compte de)**

Répartition des charges et des produits dans le temps de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits le concernant effectivement.

Entrent dans cette catégorie :

- les charges à répartir sur plusieurs exercices,
- les charges constatées d'avance,
- les charges à payer ou dettes provisionnées,
- les produits constatés d'avance,
- les produits à recevoir.

Les régularisations font l'objet d'inscriptions dans les comptes classés dans les rubriques et postes appropriés du bilan. C'est ainsi que les comptes de charges à payer et de produits à recevoir sont respectivement rattachés aux comptes du tiers concerné.

## **RÉSULTAT (Excédent ou Déficit)**

Le résultat de l'exercice est égal à la différence entre les produits et les charges d'une année.

# **S**

## **SITUATION NETTE**

Après l'affectation du résultat, la situation nette correspond en règle générale à la somme algébrique de la valeur du patrimoine et du résultat de l'exercice (excédent ou déficit).

SITUATION NETTE = Valeur du Patrimoine + excédent (ou – le déficit)

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

**ÉVÊCHÉ DE METZ**

15, Place sainte Glossinde  
BP 10690  
57019 METZ CEDEX 01  
Tél : 03 87 74 54 20  
Fax : 03 87 37 00 62

Bureau des Affaires Paroissiales  
Monsieur Jean-Pierre LEIDINGER  
Réviseur des fabriques  
Tél : 03 87 74 76 38  
Email : [jp.leidinger@eveche-metz.fr](mailto:jp.leidinger@eveche-metz.fr)

***Chèque emploi associatif :***

URSSAF de la Moselle  
6, rue Pasteur  
BP 80585  
57032 Metz Cedex  
Tél. : 03 87 56 50 00  
08 20 39 55 70  
3957 (0,118 euro / min.)  
Email : [www2.contact.urssaf.fr](http://www2.contact.urssaf.fr)

Réseau URSSAF  
Boulevard Allende  
62064 ARRAS CEDEX 9  
N° vert : 0 800 1901 00  
Site : [www.cea.urssaf.fr](http://www.cea.urssaf.fr)

***Caisse de retraite :***

IRCANTEC  
24, rue Louis Gain  
49100 ANGER Cedex 1  
Tél. : 02 41 05 21 30  
Accueil : 02 41 05 25 25

***Renseignement administratif :***

C.I.R.A.  
(Centre Interministériel de Renseignements Administratifs)  
100, Route de Thionville  
57000 Metz  
Tél. : 08 21 08 09 10

I.N.S.E.E. LORRAINE CHAMPAGNE - ARDENNE  
(Institut National Statistique et Etudes Economiques)  
10, rue Edouard Mignot  
51079 REIMS CEDEX  
Tél. : 0825 889 452

***Photocopies des partitions des chorales :***

Secrétariat des Editeurs de Chants pour la Liturgie (SECLI)  
Abbaye Ste Scholastique  
81110 DOURGNE  
Tél/Fax : 05 63 50 10 38





***Rédaction et création :***  
Evêché de Metz  
Jean-Pierre LEIDINGER  
15, Place Sainte Glossinde- 57000 Metz

***Imprimerie :***  
L'Huillier  
123 rue d'Uckange- 57190 Florange

Décembre 2015